

<u>Compte-rendu du groupe de travail « DUERP »</u> <u>des services de la Direction Régionale de Nice le 1er février 2017</u>

Le 1er février 2017 s'est tenu un groupe de travail sur le suivi annuel du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels), organisé par la DR de Nice, et relatif aux risques professionnels des services OP/CO,AG et SURV.

Le GT était présidé par la Directrice Régionale de Nice. Étaient présents le médecin de prévention et l'ensemble des chefs de services ou leurs représentants. Pour les syndicats, outre Solidaires Douanes étaient présents la CFDT, l'USD-FO, le SNCD et la CGT.

Ce groupe de travail avait pour objectif d'examiner le DUERP 2017 afin d'évaluer si la cotation des risques (de D à A, ce dernier étant le plus élevé) établie par le Conseiller de Prévention avait évolué depuis l'an dernier. La DR précise que si un risque est classifié en « A », il est de sa responsabilité de tout faire pour que l'année suivante le risque soit diminué.

Cette année, en raison des attentats, l'ensemble des services SURV a été classifié « A » pour le risque 8-2-4 « <u>Peur au travail » Risque attentat</u>. Les services OP-CO/AG sont classifiés « B » pour le risque d'attentat contre des services et bâtiments de l'État.

Le DUERP regroupe 2 types de risques :

Les **risques matériels** (posture au travail, manque d'hygiène, de lumière, de chauffage, installations obsolètes ou en panne, etc..) sur lesquels l'administration peut intervenir aisément. Cette année les services connaissant le même type de situations à risques ont été regroupé pour faciliter la lecture du document et harmoniser la cotation des risques. Peu de changements, il faut toutefois noter les éléments suivants :

- Risque 2-1-1 : <u>Agents chimiques dangereux</u> :le service de la **Garantie** prévient de la panne d'une hotte d'extraction des produits chimiques et remplacement du filtre d'une seconde hotte qui nécessite un suivi plus fréquent. Ces installations bruyantes ont conduit l'administration à doter le service d'un casque de protection qui n'est pas utilisé par les agents. Des bouchons d'oreilles devraient être distribués.
- Risque 2-2 : Présence d'<u>amiante</u> un expert devrait intervenir à la Recette régionale pour vérifier l'état des sols.
- Risque 3-2-1 : <u>Hygiène des lieux de travail.</u> Ajout du site de la **gare de Breil** où interviennent les services **SURV** et qui n'est jamais nettoyé par la SNCF.
- Risque 5-9 : <u>Incendie</u>. Il faut remplacer le détecteur de fumée des archives du service TGAP.
 Problème d'extincteurs dans l'immeuble de Nice-port. Absence d'extincteur au Terminal 2 de l'aéroport.

Les **risques psycho-sociaux (RPS)** sont plus difficiles à prévenir, car leurs causes se trouvent dans la réorganisation et les suppressions de personnels . Bien des services sont classé « B » ! L'ensemble des organisations syndicales demande une requalification en risque « A ». En effet, la DR de Nice connaît une évolution négative des services. Malgré le retrait du PSD, la Recette régionale fermera tout de même en septembre 2018. Les autres services ont presque tous en situation de sous effectif chronique.

La réponse de la DR est étonnante de franchise : le tableau de mutation est vide, personne ne veut venir à Nice. Pour Solidaires, ce qui est étonnant, c'est que l'administration ne s'interroge pas sur les raisons

de cette désaffection pour la résidence de Nice et s'il lui serait possible d'y remédier. Aux demandes de la DR de Nice d'affectation de stagiaires en sortie d'école, la Direction générale n'a pas donné suite.

Pour la Directrice, le manque d'effectifs généralisé est temporaire et devrait être résolu avec les prochaines mutations et la fermeture de la Recette régionale dont il faudra bien réaffecter les agents qui le souhaitent à la résidence. En attendant, la DR souligne le rôle de chefs de services afin gérer la pénurie et d'évaluer les missions prioritaires et celles devant être abandonnées « temporairement ». Ainsi, les horaires d'ouverture au public seraient réduites (Bureau de Cannes) et la charge de travail répartie entre plusieurs agents, conduisant les services de la direction (Contentieux, POC,SG, PAE) à travailler en mode « dégradé » selon les propres termes de la DR. Faute de moyens, il ne pourra donc être reproché aux agents de ne pas avoir tenu leurs objectifs!

Risque 8-6 <u>insécurité de l'emploi et du travail</u> : Le médecin de prévention souligne que la méconnaissance de l'avenir est anxiogène et que la date de fermeture d'un service approchant, la classification du risque augmente forcément.

- La fermeture de la RR sera donc classifiée en « B » pour 2018, mais reste « C » cette année.
- Le bureau de Cannes a perdu 25% de son effectif en 2016 suite à 2 décès. Seule une vacataire aide pour l'instant. Toutefois, le spectre de la suppression du service semble s'estomper avec la création du Pôle Unique Douanier (PUD). Cela justifie pour l'administration une baisse du niveau de risque au niveau « C ». De nombreuses incertitudes sont toujours pesantes concernant notamment les missions confiées au PUD.

Risque 8-5-2 <u>Qualité du travail</u>: L'ensemble des services déplore de ne pouvoir travailler sereinement faute d'effectifs suffisants. Ce phénomène touche tous les agents, chefs de services inclus.

- Conformément à la « doctrine Bartala » de priorisation des missions et de répartition du travail, un agent du PAE occupe également les fonctions de sa collègue des tabacs le temps de son congé de maternité et un agent récemment nommé au SG en remplacement de 2 collègues continue à travailler à son ancien poste au contentieux.
- De plus, les services de la TGAP et le BP de l'aéroport éprouvent des difficultés à aider les opérateurs faute de pouvoir visualiser l'application Prodouane telle qu'elle apparaît coté opérateurs. Il y a une demande pour la création de pas-à-pas et les agents de la TGAP demandent une FP sur l'application Astrinet.

Le risque 8-2-4 <u>Peur au travail</u> outre le Risque attentat classé « A » : cette catégorie de risque inclut également le <u>risque de braquage</u> pour le service de la **Garantie**, victime récente d'un cambriolage, la **RR** et les services **SURV** qui effectuent le convoyage des fonds (MOD/FRSP). Il est difficile de maîtriser ces risques. L'administration rappelle les règles de sécurité et pourvoie en matériel de sûreté.

Risque 8-4-2 <u>Rapports sociaux et relation de travail</u> « c<u>onflit ou harcèlement</u> ». Cette rubrique a été globalisée pour tous les services, de façon à rendre anonyme une augmentation exponentielle des problèmes relationnels entre agents, symptômes du malaise décrit dans l'ensemble du DUERP.

En conclusion, on note comme dans la plupart des DR des douanes un mal-être au travail grandissant lié notamment à l'insécurité de son poste ou de son avenir (merci le PSD).

Solidaires Douanes était représenté par Joël MARLE

Des questions? Des remarques? Une adresse : solidaires-mediterranee@douane.finances.gouv.fr